

Rapport de la commission chargée de traiter le postulat de Madame Céline MISIEGO « Pour une information des policiers et policières conforme aux besoins de la ville. »

Mesdames, Messieurs,

La commission nommée pour étudier l'objet cité en titre s'est réunie le jeudi 13 septembre 2018 au Flon.

Assistaient à la séance :

Mesdames	Gianna	MARLY
	Céline	MISIEGO
	Sandra	PERNET
Messieurs	Vincent	BRAYER
	Musa	KAMENICA
	Giuseppe	FONTE
	Alix Olivier	BRIOD
	Jacques	PERNET
	Ilias	PANCHARD
	Xavier	COMPANY
	Valentin	CHRISTE

Monsieur Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur de sécurité et économie, était accompagné de Mesdames Carole WYSER, cheffe des services généraux et Laurence RIEBEN, secrétaire de la cheffe des services généraux, chargée de la prise de notes; qu'elle en soit ici remerciée pour sa célérité et son efficacité.

Mesdames Line GOLESTANI DROEL et Thérèse de MEURON ainsi que Monsieur Jean-Daniel HENCHOZ avaient pris la peine de s'excuser.

Le rapporteur désigné, Jean-Luc CHOLLET, met sa présidence en discussion, en début de séance, présentant que, risquant de se trouver minorisé, l'intégrité de son rapport ne soit pas forcément garantie. La confiance lui est accordée après un rapide tour de table.

En préambule, Madame la postulante précise qu'elle demande simplement que la Municipalité examine d'un peu plus près ce qui se passe à Savatan et se prononce sur l'opportunité d'une formation complémentaire. Suite à une étude

de Monsieur PICHONNAZ ayant pour thème la formation dispensée à Savatan et l'écho médiatique qui a suivi, elle estime que sa demande est opportune.

Monsieur le Municipal, en réponse au postulat, précise que la formation passera à 2 ans pour mieux correspondre aux exigences du brevet fédéral et que les policiers doivent obligatoirement avoir suivi une formation professionnelle préalable.

Les interventions suivantes sont de plusieurs natures. Quelques intervenants s'offusquent de ce qu'ils qualifient d'attaque frontale contre la Police et sa formation ; il est parlé de sexisme, d'usage [systématique] de la force et autres déviances.

D'autres intervenants, n'ayant pas d'a priori sur la question, estiment que ce postulat permet à la Municipalité de donner une information aussi complète que possible sur les caractéristiques de la formation dispensée à Savatan, ses avantages comme certaines faiblesses à améliorer.

Madame la postulante fait remarquer que les problèmes relatés dans l'émission « Mise au point » de la RTS ne correspondent pas au tableau brossé par les différentes collectivités publiques impliquées à l'Académie de Savatan.

Il est en outre posé quelques questions en lien avec le processus décisionnel et l'influence de la Ville de Lausanne sur le contenu de la formation ainsi que sur les différences éventuelles entre le Savatan d'aujourd'hui et ce qui était enseigné auparavant.

Monsieur Hildbrand nous explique dans le détail la structure de l'Académie, ses trois Cantons signataires, la police des douanes, la police militaire et les polices municipales dont Lausanne fournit le plus gros contingent et, à ce titre, met des policiers à disposition en qualité d'instructeurs.

Un certain nombre de renseignements complémentaires sont apportés par Madame WYSER notamment que Savatan est soumis aux mêmes exigences que les autres centres de formation en vue de l'obtention du brevet fédéral. A l'époque où Lausanne formait elle-même ses aspirants via un apprentissage de police, des jeunes débutaient vers 15-16 ans. Actuellement, au vu de l'obligation d'être en possession d'un CFC, le recrutement se fait vers 24-26 ans.

Dans le cadre du brevet fédéral, il est dispensé une semaine de cours portant sur les spécificités lausannoises, afin de connaître le tissu social au travers de visites d'institutions telles que Fleur de Pavé, Fondation Point d'Eau ou l'EVAM.

En plus de cela et en raison de la complexité des problèmes rencontrés sur le terrain, nos policiers suivent deux années d'accompagnement au terme du brevet selon le schéma suivant :

- Première année : 6 mois à Police secours, puis 2 fois trois mois à partenariat, proximité et multiculturalité (PPM)
- Deuxième année : stage au sein des différentes unités du Corps de police : police judiciaire, groupe-accident, centrale d'engagement, brigade canine et groupe d'intervention.
- Programme de formation continue à l'Institut suisse de police (ISP)

S'agissant de la Police judiciaire, Monsieur Hildbrand précise que, contrairement à la Police de sûreté cantonale, la PJ est issue du rang et donc pas formée spécifiquement à Savatan.

Nantie de ces explications, la commission émet un certain nombre de réflexions desquelles il ressort que le contenu des descriptions fluctue selon leur provenance, que l'on ne peut pas baser une évaluation sur quelques témoignages, qu'il est hasardeux d'accorder une influence réelle de la Ville sur le contenu du programme. L'un des commissaires estime que le postulat enfonce des portes ouvertes, un autre que le brevet fédéral est une garantie de qualité et un autre affirme qu'une évaluation est nécessaire.

Un commissaire suggère à Madame la postulante de transformer son postulat en interpellation ; suggestion refusée.

Y a t' il eu des réactions suite à l'étude de M. Pichonnaz ?

En réponse, M. Hildbrand appuie sur le fait que l'Académie est en constance évolution mais que, en raison des exigences liées au brevet fédéral, les lignes de base ne peuvent être modifiées. Mieux vaut être formé un peu trop à la dure que le contraire car il pourrait être un peu tard face à une situation délicate.

Quelques salves sont encore tirées de part et d'autre sans faire évoluer les positions des uns et des autres, il est donc temps de passer au vote.

Et c'est par 8 voix favorables et 4 voix contre que la commission vous recommande de transmettre le postulat de Madame Céline MISIEGO à la Municipalité

Lausanne, le 23 septembre 2018

Le rapporteur  
Jean-Luc Chollet

PS : les noms au masculin concernent les deux sexes